**LA VIDÉO POUR TOUS**

***Une trousse à outils pour réaliser des vidéos intégrant les personnes handicapées***

**REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier tous les participants à l’atelier vidéo qui a eu lieu du 21 au 26 mars 2016 à Yangon, au Myanmar. Sans votre participation et votre feedback sur le processus de réalisation des vidéos, il aurait été impossible de produire cette trousse à outils.

Nous remercions en particulier le Myanmar Independent Living Initiative (MILI, Initiative pour vivre dans l’indépendance au Myanmar) pour sa contribution importante à l’atelier et pour son inestimable feedback sur la trousse à outils.

Merci à l’UNICEF Myanmar qui a accueilli l’atelier et nous a soutenu tout au long de l’élaboration de cette trousse à outils.

Merci également à Julie Smith qui a fourni les illustrations.



*Participants à l’atelier au Myanmar, 21-26 mars 2016, ©UNICEF Myanmar*

Ce document est disponible en ligne sur [www.endthecycle.info](http://www.endthecycle.info).

**Formats accessibles**

Ce document peut être téléchargé en ligne dans des formats accessibles avec un lecteur d’écran sur [www.endthecycle.info](http://www.endthecycle.info). Une version adaptée, facile à lire, est en cours de réalisation.

Écrit par Rachel Wallbridge, CBM International Advocacy and Alliances

©End the Cycle, CBM International, août 2016.

Tout le contenu est protégé par le droit d’auteur. Des extraits peuvent être reproduits avec la permission de End the Cycle contact@endthecycle.info.

**Pourquoi réaliser une vidéo intégrant des personnes handicapées ?**

Les courts métrages et les vidéos sont d’excellents outils permettant de sensibiliser, de véhiculer des messages et de contribuer aux changements sociaux. Le support vidéo est utilisé avec succès pour sensibiliser l’opinion sur l’intégration des personnes handicapées dans de nombreux contextes. La vidéo peut jouer un rôle important dans la transformation des attitudes négatives qui empêchent la participation pleine et égale des personnes handicapées.

De nombreux composants sont à considérer lors de la production d’une vidéo, même courte. Il est donc important d’en élaborer un plan détaillé comme vous le feriez pour tout autre projet. Cette trousse à outils est conçue pour vous aider dans toutes les étapes du processus de création de vidéos comprenant des personnes handicapées.

Cette trousse à outils peut être utilisée pour la réalisation de n’importe quelle vidéo, et non uniquement pour traiter des sujets intéressant les personnes handicapées. Toutes les vidéos, qu’elles concernent les personnes handicapées ou non, peuvent et doivent adopter une approche inclusive, et il y a parmi les personnes handicapées de nombreuses personnes de talent qui sont en mesure de contribuer à la réalisation de vidéos ou de films et sont tout à fait disposées à le faire.

**Les principes des droits de l’homme**

Dans cette trousse à outils, nous appliquons à la réalisation de vidéos les principes des droits de l’homme inscrits dans la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413). Ces principes sont les suivants :

1. Le respect de la dignité intrinsèque, de l’autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et l’indépendance des personnes ;
2. La non-discrimination ;
3. La participation et l’intégration pleines et effectives à la société ;
4. Le respect de la différence et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité ;
5. L’égalité des chances ;
6. L’accessibilité ;
7. L’égalité entre les hommes et les femmes ;
8. Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé ; et
9. Le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

**À qui est destinée cette trousse à outils ?**

Cette trousse à outils est destinée à tous ceux qui réalisent des vidéos, surtout si elles intègrent des personnes handicapées. Cette trousse à outils doit permettre à l’utilisateur d’appliquer de manière générale les principes des droits de l’homme lors des différentes phases de la réalisation d’une vidéo. Il ne s’agit aucunement d’un guide sur les aspects techniques du tournage.

L’inclusion de personnes handicapées dans un film peut prendre de nombreuses formes : il peut s’agir de réaliser une vidéo sur le handicap, mettant en scène des personnes handicapées, ou mettant en évidence les barrières auxquelles font face les personnes handicapées dans la société, ou encore d’une vidéo qui est réalisée par des personnes handicapées. Cette trousse à outils encourage tous ces aspects, et elle est particulièrement destinée aux personnes et organisations qui travaillent dans le développement international, que ce soit sur le terrain ou dans les services de mobilisation de fonds.

**Comment utiliser cette trousse à outils**

Cette trousse à outils se veut simple, pratique et facile à appliquer. Elle s’articule autour des phases principales de réalisation d’une vidéo : planification, prise de vues, postproduction et communication. Le plan de cette trousse à outils vous permet d’aborder ces étapes une à une et d’y appliquer les principes évoqués plus haut. À chaque étape, vous trouverez des conseils pratiques pour mieux planifier le tournage, et une colonne à cocher une fois l’étape terminée.

**Le modèle du handicap fondé sur les droits[[1]](#footnote-1)**

Cette trousse à outils vous explique comment appliquer le modèle du handicap fondé sur les droits de l’homme à la réalisation d’une vidéo. Le modèle fondé sur les droits de l’homme est consacré par la convention suivante :

[Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413)

Dans ce modèle, les droits universels de l’être humain sont le point de départ. Cela signifie que les personnes handicapées ont le droit d’accéder à tout ce qui existe dans leur société et d’en bénéficier au même titre que les autres. Ce modèle affirme également que le handicap est causé par l’organisation même de la société, qui devient handicapante, et non par l’incapacité ou la différence de la personne concernée. On appelle « barrières » les aspects de la société qui causent cette exclusion. Le modèle fondé sur les droits examine donc les moyens d’éliminer les barrières. La réalisation d’une vidéo intégrant les personnes handicapées peut être particulièrement utile pour l’élimination des barrières causées par l’attitude négative des gens vis-à-vis des personnes handicapées.

**GLOSSAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| Audio description | Une bande sonore de narration supplémentaire destinée aux spectateurs malvoyants. Le narrateur décrit ce que l’on voit sur l’écran. |
| Sous-titrage | Retranscription textuelle de la bande parole (sous-titres) affichée en bas de l’écran.  |
| Documentaire | Utilisation d’images ou d’interviews avec des personnes impliquées dans des évènements réels pour l’élaboration d’un rapport factuel sur un sujet particulier. |
| Séquence | Partie d’un film qui capture un évènement particulier. |
| Tête et queue | Le début et la fin d’une unité narrative dans le film. |
| Questions ouvertes | Une question qui demande une réponse complète basée sur la connaissance ou les sensations propres du sujet. Les questions n’orientent pas le sujet vers une réponse particulière. Elles sont objectives et incite généralement le sujet à développer sa réponse avec beaucoup de mots. |
| Postproduction | Ceci englobe le processus de montage qui a lieu après le tournage. Avec un monteur habile, c’est pendant cette phase que les séquences sont assemblées de manière à former le récit.  |
| Capture d’écran | Une image d’une séquence du film qui est numérisée et enregistrée comme image fixe.  |
| Script | Les informations écrites qui guident le film (par ex. le contenu parlé/écrit, les rôles joués, les actions, la musique, etc.). |
| Insert sonore | Brève remarque ou déclaration extraite de la bande sonore du film et numérisée.  |
| Style | Les techniques cinématographiques utilisées (par ex. dialogue, son, attitude, angles de prise de vue, etc.). |
| Talent | Personne sélectionnée pour être filmée. |
| Tête parlante | L’image d’une personne qui parle à la caméra. En général, seuls la tête et le haut du corps sont visibles. |
| Communication visuelle | Interprétation gestuelle présentée en bas à droite de l’écran pour aider les spectateurs malentendants à comprendre le récit et les dialogues du film. |
| Voix hors-champ | Paroles entendues lors de l’exposition d’une scène visuelle (encore appelées narration). |

**ACRONYMES**

|  |  |
| --- | --- |
| CBM | La CBM est une organisation de développement chrétienne internationale destinée à l’amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées dans les communautés les plus pauvres du monde. |
| DPO | *Disabled Person’s Organisations*. Les associations de personnes handicapées sont des organisations constituées par des personnes handicapées, pour les personnes handicapées dont elles défendent les droits. |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l’enfance |

**PRINCIPES DIRECTEURS**

**« Rien sur nous sans nous »**

Le slogan du mouvement des personnes handicapées est « rien sur nous sans nous ». Ceci signifie que les personnes handicapées sont impliquées dans la prise des décisions qui les concernent ou les affectent à tous les niveaux, y compris la manière dont le handicap est présenté dans les films. Prenez contact avec les gens de votre Association locale de défense des personnes handicapées (DPO) et demandez-leur quels sont les problèmes qu’ils aimeraient mettre en évidence dans une vidéo. Les associations de personnes handicapées peuvent vous apporter de précieux conseils sur les attitudes, le langage à utiliser, le son et les angles de prise de vue et la manière dont elles aimeraient être représentées en vidéo.

**Mettez l’accent sur les capacités et les atouts**

Il est important de représenter et de valoriser les capacités et les atouts d’une personne handicapée plutôt que de se centrer sur son handicap ou ce qu’elle pourrait trouver difficile à faire. Dans tout le processus de réalisation de la vidéo, pensez à la manière dont votre vidéo peut promouvoir les droits des personnes handicapées et aider à renverser les attitudes négatives que de nombreuses personnes ont vis-à-vis des personnes handicapées.

**Bénéfices mutuels**

Assurez-vous d’adopter une approche mutuellement bénéfique lors de la réalisation de votre vidéo. Tâchez de comprendre pourquoi les personnes handicapées ont accepté de prendre part à la vidéo et assurez-vous que le processus et le résultat répondent autant à leurs besoins qu’aux vôtres.

**Soutenez la participation égale**

Comme tout le monde, les personnes handicapées ont leurs propres préférences pour communiquer, se déplacer et apprendre. Il est important de s’interroger sur le type d’aide dont une personne handicapée peut avoir besoin pour participer à la réalisation de la vidéo et de procéder aux ajustements nécessaires. Notez qu’en termes d’intégration, les personnes ayant des handicaps intellectuels ou psychosociaux font face à des barrières supplémentaires. Réfléchissez à la manière dont vous pouvez inclure les personnes ayant des handicaps intellectuels ou psychosociaux et sachez qu’il vous faudra adopter une approche souple et reconnaître que les gens peuvent avoir des styles et préférences différents pour communiquer[[2]](#footnote-2).

**Allez-y !**

Vous pourriez vous sentir dépassé par tout ce que vous devez faire pour inclure les personnes handicapées dans votre vidéo, mais tant que vous adoptez une approche respectueuse qui s’aligne sur les principes des droits de l’homme, allez-y ! Quand vous aurez fini, vous pourrez interroger les participants sur ce qu’ils ont pensé du processus. Ainsi, vous pourrez apprendre pour la prochaine fois.

**L’inclusion d’enfants handicapés**

Les principes des droits de l’homme inscrits dans cette trousse à outils s’appliquent également aux enfants handicapés. Toutefois, d’autres éléments sont à considérer si vous filmez des enfants handicapés. Si cette trousse à outils n’entend pas aborder spécifiquement la manière d’inclure les enfants handicapés dans une vidéo, il est important de comprendre certains principes de base.

Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant, les enfants, y compris les enfants handicapés, ont un droit inhérent à la vie, ainsi que le droit de se développer, de ne pas être victimes de discrimination et de vivre dans un environnement où leurs opinions sont respectées et leurs intérêts sont considérés en priorité[[3]](#footnote-3). **L’intérêt supérieur de l’enfant prime toujours** et doit être pris en compte dans toutes les étapes de la réalisation d’une vidéo, y compris avant le tournage[[4]](#footnote-4).

Conseils :

* Faites le nécessaire pour vous assurer que l’enfant se trouve dans un environnement sûr à tout moment et que la priorité est donnée à l’intérêt supérieur de l’enfant.
* Assurez-vous que toutes les informations et le soutien que vous donnez à un enfant handicapé sont accessibles, à sa portée et appropriés selon l’âge et le degré de maturité de l’enfant.
* Écoutez, prenez en compte, respectez et appuyez les contributions et les idées des enfants handicapés selon leur âge et leur degré de maturité.
* Assurez-vous d’obtenir le consentement éclairé de l’enfant handicapé et de ses parents, de son tuteur ou dispensateur de soins, et assurez-vous que tous comprennent qu’ils peuvent se retirer à tout moment[[5]](#footnote-5). Assurez-vous constamment que l’enfant veut bien participer et arrêtez la prise de vue si vous sentez que l’enfant n’est pas à l’aise.
* Lors de vos interactions avec l’enfant, assurez-vous qu’un autre adulte est toujours présent.
* Si vous filmez des enfants handicapés et non handicapés, il peut être utile de donner aux enfants une activité culturellement appropriée et accessible pour encourager l’interaction naturelle entre les enfants.

**PLANIFICATION DE VOTRE VIDÉO**

La clé de toute vidéo à fort impact est la planification. En plus de prévoir quelle sorte de vidéo vous voulez réaliser et le message que vous voulez faire passer, il vous faut prévoir comment vous allez inclure des personnes handicapées dans chaque phase du processus de la réalisation de la vidéo, du tournage à la manière dont vous allez utiliser et promouvoir votre vidéo.

|  |  |
| --- | --- |
| **TÂCHE** | **TERMINÉE ?** |
| **Objectif***Quel but voulez-vous atteindre avec cette vidéo ?*Soyez clair sur les raisons qui vous poussent à réaliser la vidéo. Cherchez-vous un changement de politique, le changement d’un règlement ou d’une loi particulièrement discriminatoire, ou voulez-vous sensibiliser les gens au handicap ?*CONSEILS :** Soyez en mesure de dire en une phrase pourquoi vous faites la vidéo. Il sera important de faire passer ce message à vos talents plus tard dans le processus.
 |  |
| **Public***À qui est destinée cette vidéo ?*Sachez à qui vous adressez cette vidéo. Par exemple, est-ce que vous ciblez les responsables politiques, le grand public, votre communauté religieuse locale ou un autre public ?*CONSEILS :** Il est normal d’avoir plusieurs publics, mais il peut être utile de déterminer qui vous souhaitez cibler en priorité.
* Lorsque vous planifiez le contenu de la vidéo, faites participer des personnes handicapées à un brainstorming sur les attitudes courantes et les croyances que votre public pourrait avoir vis-à-vis du handicap ou des personnes handicapées. Ceci vous aidera à adapter votre message à votre public.
 |  |
| **Longueur***Vous voulez réaliser une vidéo de quelle longueur ?*Lorsque vous déterminez la longueur de la vidéo, tenez compte de votre budget, de votre public et du fait que beaucoup de gens n’ont pas le temps de regarder une longue vidéo. Pour de nombreux publics pour qui le handicap est un sujet peu familier, la première scène est particulièrement importante. Pensez à la manière dont vous allez accrocher votre public et le persuader de regarder tout le film. *CONSEILS :** Souvenez-vous qu’il est possible de faire passer un message puissant en peu de temps.
* Souvenez-vous que vous n’avez pas à utiliser toutes les séquences que vous tournez.
 |  |
| **Inclusion***Comment allez-vous vous y prendre pour inclure des personnes handicapées ?*Pensez à la manière dont vous pouvez intégrer les personnes handicapées dans tous les aspects de la réalisation de la vidéo. Comme tout le monde, les personnes handicapées peuvent avoir des talents uniques pour le film, la photo, la narration ou la scénographie.*CONSEILS :** Prenez contact avec une association locale de personnes handicapées afin qu’elle vous oriente vers des gens de talent qui pourraient contribuer à votre film.
* Souvenez-vous : comme pour toute fonction ou travail, assurez-vous que les personnes handicapées sont reconnues pour le temps qu’elles consacrent à la vidéo et pour leur contribution.
 |  |
| **Message clé** *Quel message voulez-vous faire passer à votre public ?*Toute vidéo efficace repose sur un message clé, qui doit être clair. Si le message clé concerne le handicap ou l’expérience particulière de personnes en situation de handicap, vous devez impliquer des personnes qui ont vécu l’expérience en question dans la création des messages clés. Vous devez également choisir vos mots de manière à soutenir les droits de l’homme et les capacités des personnes handicapées et veiller à toujours placer au premier plan la personne, et non le handicap. Par exemple, plutôt que dire « un aveugle », dites « une personne aveugle ». *CONSEILS :** Si vous avez des doutes sur les termes à utiliser pour décrire un handicap, demandez au talent handicapé les mots qu’il préfère ou contactez une association locale de personnes handicapées.
* Sauf si votre vidéo est longue, essayez de vous limiter à un seul message clair.
* Essayez d’exprimer votre message clé en une phrase claire. Plus vous serez clair, plus la vidéo aura d’impact et gagnera en précision.
 |  |
| **Style***Que voulez-vous que le public ressente en regardant la vidéo ?*Ce que vous voulez que le public ressente en regardant la vidéo vous aidera à prendre des décisions sur les angles de prise de vue, la musique et le décor à utiliser. En stylisant votre vidéo, assurez-vous que les décisions que vous prenez mettent en valeur les capacités des personnes handicapées et concentrez-vous sur les barrières et leur élimination plutôt que sur le handicap d’une personne. *CONSEILS :** Alors qu’il peut être stimulant d’écouter l’histoire d’une personne handicapée qui a surmonté des obstacles significatifs pour atteindre un but, il est important de le faire d’une manière qui mette en valeur les capacités de la personne, et non son handicap.  Ce qui signifie : pour que le film soit une source d’inspiration pour le spectateur, évitez de mettre l’accent sur les difficultés ou les barrières auxquelles la personne s’est heurtée et mettez en valeur la manière dont cette personne a exploité ses atouts et capacités pour venir à bout des barrières.
* Lorsque vous réfléchissez aux angles de prise de vue à utiliser, ne faites pas un zoom avant si ce n’est pas nécessaire et ne montrez pas en gros plan le handicap de la personne.
 |  |
| **Identifier les talents***Qui allez-vous inviter à participer au film ?* Demandez-vous qui sera la meilleure personne pour faire passer votre message clé à votre public. Si vous voulez mettre en valeur l’expérience particulière d’une personne handicapée, assurez-vous qu’une personne ayant vécu cette expérience joue ce rôle et que l’on lui donne l’opportunité de parler de son expérience dans le film. Il est également essentiel que la personne puisse contribuer à l’élaboration des messages clés et ait son mot à dire sur la manière dont son expérience sera portée à l’écran. *CONSEILS :** Essayez d’être aussi inclusif que possible lorsque vous vous demandez quel talent inviter. Par exemple, pensez au message que vous envoyez au public en mettant en scène des femmes, des filles et des personnes ayant différents types de handicaps : sensoriel, physique, intellectuel ou psychosocial.
* Si vous n’êtes pas sûr de la marche à suivre pour vous assurer de la participation d’une personne ayant un type de handicap particulier, demandez simplement à la personne handicapée. Les personnes handicapées sont les mieux placées pour vous conseiller sur ce que vous pouvez faire pour vous assurer de leur participation.
 |  |
| **Accessibilité pour la prise de vue***Quelles dispositions devez-vous prendre pour vous assurer de la pleine participation de votre talent ou des personnes handicapées sur le plateau de tournage ?*Il est important de demander au talent de quel soutien il a besoin pour participer pleinement le jour du tournage. Par exemple, vous devrez peut-être prévoir un interprète en langue des signes, le script de la vidéo en Braille, des rampes d’accès au bâtiment ou aux toilettes, un transport accessible, ou le talent pourrait souhaiter la présence d’un accompagnant.*CONSEILS :** Si vous ne connaissez pas la marche à suivre pour inclure une personne ayant un type de handicap particulier, demandez simplement à la personne.
 |  |
| **Accessibilité de la vidéo***Est-ce que les gens qui regarderont la vidéo l’apprécieront tous au même titre ?* Pensez aux mesures que vous devrez prendre pour rendre la vidéo accessible à tous. Par exemple, vous devez inclure un sous-titrage et/ou une communication visuelle pour que les personnes sourdes et malentendantes puissent regarder la vidéo. Vous devez aussi inclure une audio description pour que les personnes aveugles puissent apprécier la vidéo comme tous les autres.*CONSEILS :** Votre association locale de personnes handicapées peut vous conseiller sur la manière de rendre votre vidéo accessible.
* Tenez compte du coût de l’accessibilité dans votre budget et pensez au message que vous enverrez à votre public en rendant le film accessible à tous.
 |  |

**TOURNAGE DE VOTRE VIDÉO**

Lorsque vous filmez des personnes handicapées, il est important de leur témoigner du respect, comme vous le feriez pour tous les talents. Faites en sorte que le talent soit à l’aise et, avant le jour du tournage, demandez-lui ce que vous pouvez faire pour soutenir sa participation. Si vous n’êtes pas sûr de la manière de filmer ou des mots à utiliser, posez simplement la question.

|  |  |
| --- | --- |
| **TÂCHE** | **TERMINÉE ?** |
| **Consentement éclairé***On entend par consentement éclairé le fait que le talent a le droit de prendre ses propres décisions sur ce qu’il veut faire et sur ce à quoi il veut participer.* Au minimum, le consentement éclairé signifie que le talent comprend : * le but de la vidéo ;
* comment il participera à la vidéo ;
* comment la vidéo sera utilisée ; et
* qu’il peut se retirer du processus à tout moment, même une fois le tournage terminé.

Prévoyez un temps suffisant pour communiquer ces aspects et faites-le de la manière la mieux adaptée au talent. Par exemple, il peut souhaiter la présence d’un accompagnant.*CONSEILS :** Pensez que vous pourriez avoir besoin d’interprètes en langue des signes pour expliquer les fondements du consentement éclairé. Exprimez-vous de manière claire et simple.
* Si possible, préparez un formulaire de consentement que le talent pourra signer ou sur lequel il pourra apposer son empreinte digitale. Vous conserverez le formulaire en tant qu’attestation de consentement.
* Lorsque vous filmez un enfant, qu’il présente ou non un handicap, vous devez d’abord obtenir le consentement d’un parent, du tuteur ou du dispensateur de soins. Il vous faut aussi obtenir le consentement de l’enfant. Il est impératif que l’intérêt supérieur de l’enfant prime à tout moment[[6]](#footnote-6).
* Si les séquences que vous tournez ne conviennent pas, veillez à informer le talent que vous ne pouvez pas lui garantir que vous utiliserez ces séquences.
* Rappelez-vous qu’il est normal que le talent change d’avis. Si c’est le cas, vous ne pourrez utiliser aucune séquence le représentant.
* Il vous faudra obtenir les coordonnées du talent pour les phases de postproduction et de communication. Donc trouvez la meilleure manière de rester en contact avec lui après le tournage.
 |  |
| **Questions d’interview ou script***Avez-vous préparé des questions d’interview ou un script inclusifs ?*Selon le type de film que vous réalisez, vous pourriez avoir besoin de formuler des questions d’interview ou de rédiger un script. Lorsque vous les élaborerez, sollicitez les conseils et la participation de personnes handicapées et assurez-vous que le texte est inclusif et se concentre sur les barrières, pas sur le handicap. Par exemple, plutôt que de demander : « est-il difficile de faire vos courses en chaise roulante ? », demandez : « quand vous faites vos courses, quelles difficultés rencontrez-vous ? ».*CONSEILS :** Commencez par quelques questions faciles « d’échauffement » pour mettre à l’aise le talent. Gardez à l’esprit que certaines personnes handicapées n’ont peut-être jamais vraiment parlé de leur expérience. Il est donc très important d’être patient et encourageant et de permettre au talent de s’exprimer d’une manière qui lui convient.
* Utilisez des questions ouvertes qui ne suscitent pas une réponse directe (oui ou non). Les questions ouvertes donnent au talent l’opportunité d’utiliser ses propres mots pour répondre.
* Réservez assez de temps pour vos interviews afin de laisser les choses se faire. C’est dans l’inattendu que l’on trouve parfois le meilleur contenu !
 |  |

**POSTPRODUCTION**

La phase de postproduction du projet implique surtout le montage de la vidéo, ce qui peut être fait en utilisant les services d’un professionnel de la vidéo. Toutefois, c’est une part importante du processus de réalisation de la vidéo et vous devez veiller à impliquer des personnes handicapées dans le choix des séquences à garder et à couper.

|  |  |
| --- | --- |
| **TÂCHE** | **TERMINÉE ?** |
| **Approbation***Le talent a le droit de savoir comment il est représenté dans le film et de faire des commentaires à ce sujet.* Dès que le premier projet de montage est prêt, montrez-le au talent pour lui demander son opinion et assurez-vous qu’il est satisfait de la manière dont il est représenté. Effectuez tous les changements raisonnables, tout en allant dans le sens de votre message d’ensemble.*CONSEILS :** Lorsque vous choisissez les séquences à couper au montage, il est important de permettre concrètement aux personnes handicapées de faire des commentaires. En d’autres termes, ne vous adressez pas à une tierce personne ou aux dispensateurs de soins qui parleront au nom de cette personne ; veillez à inclure dans la version finale le récit du talent qui a vécu l’expérience.
 |  |

**COMMUNICATION**

L’inclusion des personnes handicapées ne s’arrête pas une fois la vidéo terminée. Votre manière d’utiliser et de promouvoir la vidéo et d’encourager les autres à en faire de même doit aussi être inclusive.

|  |  |
| --- | --- |
| **TÂCHE** | **TERMINÉE ?** |
| **Changements***Est-ce que des changements seront apportés à la vidéo dans le futur ?*Si vous ou toute autre personne êtes amenés à effectuer des changements importants à la vidéo, comme la réalisation d’une version plus courte, assurez-vous d’obtenir l’approbation de votre talent d’abord.*CONSEILS :** Tenez à jour les coordonnées de vos contacts de manière à pouvoir contacter le talent lorsque c’est nécessaire. Le mieux est sans doute de vous rapprocher de l’association locale de personnes handicapées.
 |  |
| **Promotion***Comment allez-vous assurer la promotion de votre vidéo ?*Il est important que vous et les autres assuriez la promotion de la vidéo d’une manière qui soutienne les droits de l’homme, les capacités et les aptitudes des personnes handicapées. CONSEILS :* Demandez au talent et à votre association locale de personnes handicapées quelles sont leurs idées sur la meilleure manière de promouvoir la vidéo.
* Si vous faites une cérémonie de lancement, invitez le talent ou une personne handicapée à parler. N’oubliez pas le slogan : « rien sur nous sans nous ».
 |  |

**COMMENT CELA S’EST-IL PASSÉ ?**

Si vous avez suivi cette trousse à outils pour réaliser une vidéo, nous aimerions beaucoup avoir de vos nouvelles !

Si vous avez des commentaires ou suggestions sur des améliorations possibles à apporter à cette trousse à outils, contactez-nous sur contact@endthecycle.info

1. Marcia Rioux et Anne Carbert, ‘Human Rights and Disability: The International Context’, *Journal on Developmental Disabilities* (10:2) 3.Scope UK, ‘The Social Model of Disability’ <http://www.scope.org.uk/about-us/our-brand/social-model-of-disability>. Accessed 28 May 2016. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour plus d’informations sur l’inclusion de personnes ayant un handicap intellectuel, consultez et/ou contactez <http://inclusion-international.org/category/resources/>. Pour plus d’informations sur les personnes ayant des handicaps psychosociaux, consultez et/ou contactez le World Network of Users et Survivors of Psychiatry sur <http://wnusp.net/>. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ces principes généraux sont empruntés à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant. Voir l’Assemblée générale des Nations Unies, *Convention relative aux droits de l’enfant*, 20 novembre 1989, Nations Unies, Série des traités, vol. 1577. http://www.unicef.org/french/crc/. Consultée le 7 juin 2016. [↑](#footnote-ref-3)
4. L’article 7 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées affirme les droits des enfants handicapés. Voir l’Assemblée générale des Nations Unies, *Convention relative aux droits des personnes handicapées : résolution adoptée par l’Assemblée générale*, 24 janvier 2007, A/RES/61/106. <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>. Consultée le 7 juin 2016. [↑](#footnote-ref-4)
5. Pour plus d’informations, veuillez vous reporter à l’étape du consentement éclairé dans cette trousse à outils . [↑](#footnote-ref-5)
6. [↑](#footnote-ref-6)